

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIBEAUVILLE

Séance ordinaire du Conseil Municipal du 25 mars 2010 dans la Salle Rouge de l'Hôtel de Ville.

Etaient présents (22) :

Noms – Prénom	Signature
1. CHRIST Jean-Louis	
2. SCHWACH Bernard	
3. GRIMBICHLER Louis	
4. STOQUERT Mauricette	
5. ERBLAND Louis	
6. SCHELL Alphonse	
7. EHRLACHER Richard	
8. MULLER Gilbert	
9. MERTZ Francine	
10. SCHWACH Elisabeth	
11. HEYBERGER Denis	
12. MOUSSIER Sylvie	
13. WIECZERZAK Georges	
14. LUX Sylviane	
15. HELLER Odile	
16. DEMANGEAT Patricia	
17. MATHIS Bernard	
18. KREBS Christine	
19. WEISSBART Christine	
20. CHAPOTIN Agathe	
21. BERNABEL Catherine	
22. HASSE Pierre	

Etaient absents avec procuration de vote (04) :

BALTENWECK Yves	qui donne procuration de vote à SCHWACH Bernard
OEHLER Gilles	qui donne procuration de vote à GRIMBICHLER Louis
MOSER Manuelle	qui donne procuration de vote à STOQUERT Mauricette
WILHELM Benjamin	qui donne procuration de vote à SCHELL Alphonse

INFORMATIONS BREVES

1. Monsieur le Député-Maire souligne le succès du Marché de printemps, qui s'est déroulé le dimanche 21 mars. Il remercie toutes les associations et tous les commerçants d'avoir participé à cette manifestation, et notamment le Comité des fêtes, qui a consacré beaucoup de temps à l'organisation de cette journée.

2. Concernant les prochaines manifestations au Parc, Monsieur le Député-Maire relève entre autres,

- Le samedi 27 et dimanche 28 mars 2010 : « les 24 h de la percussion »
- Le Samedi 10 avril à 19h 00 : spectacle de magie organisée par l'Association Piffer Fêteurs
- Le Samedi 10 avril et Dimanche 11 avril : Ateliers « Pépites d'Art » aux anciens abattoirs
- Le Vendredi 16 avril à 19h00 : la soirée Maisons Fleuries organisée par la Ville de Ribeauvillé
- Le Samedi 17 avril à 20h30 : concert organisée par la Vogesia
- Du Mercredi 21 avril au Samedi 24 avril : « printemps des philosophes » avec notamment la projection du film « 9 m2 pour deux » au cinéma Rex le mercredi 21 avril à 20h30, la projection du documentaire « Prison, histoire d'une faillite » au cinéma Rex le jeudi 22 avril à 20h30, et le spectacle « douze hommes en colère » de Reginald Rose le samedi 24 avril à 20h30
- Le Samedi 24 avril : opération « fleurir la Cité »
- Le Jeudi 29 avril à 20h00 : spectacle de l'école René SPAETH
- Le Samedi 15 mai et dimanche 16 mai toute la journée : exposition canine au jardin de ville

3. Monsieur le Député-Maire rappelle que l'opération Haut-Rhin propre se déroulera le samedi 27 mars 2010. Cette manifestation est organisée par la Commission environnement (départ à 8h30 devant les services techniques – opération de nettoyage au Steinkreuzweg), le Conseil Municipal des enfants (départ à 14h00 devant l'école SPAETH - opération de nettoyage au Zac du Brandstatt), et les « Amis de la Grande Verrerie ».

4. La liste des déclarations d'intention d'aliéner depuis le 25 février 2010 et pour lesquelles il n'a pas été fait état usage du droit de préemption urbain, est distribuée à chaque conseiller.

Le Directeur Général des Services est désigné,

A L'UNANIMITE

Comme secrétaire de séance

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 février 2010

Le procès verbal de la séance du 25 février 2010 a été transmis avec la note de synthèse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à **L' UNANIMITE**

- d'adopter le procès verbal de la séance du 25 février 2010.

2. Election d'un nouvel adjoint

Par courrier en date du 03 mars 2010, Madame Nicole BOTT a fait connaître à Monsieur le Préfet son souhait de démissionner de son poste d'adjointe pour raisons personnelles et professionnelles. Ses attributions étaient les suivantes :

CCAS - jumelage- fleurissement – animations

Par lettre en date du 12 mars, réceptionnée le 18 mars, Monsieur le Préfet du Haut Rhin a accepté la démission de Madame BOTT Nicole.

Le Conseil Municipal est appelé à procéder à l'élection d'un troisième adjoint. En effet, il est proposé conformément à l'article L 2122 – 10 du Code Général des Collectivités territoriales de ne pas modifier l'ordre du tableau.

Par ailleurs, un nouveau conseiller délégué sera chargé du fleurissement. Il s'agit de Madame Christine KREBS – ERMEL.

Il est donc procédé à l'élection d'un nouvel adjoint

1. Monsieur le Député-Maire demande qui est candidat ?
 - Mme Sylvie MOUSSIER est seule candidate
2. Vote à bulletins secrets

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
Bulletins à déduire : 00
Suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 14

Madame Sylvie MOUSSIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est élue et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Monsieur le Député-Maire salue le travail de Madame BOTT Nicole dans ses fonctions d'ajointe au maire. Il dit comprendre les motivations de son départ, et lui souhaite bonne continuation au nom de tous ses collègues.

Il félicite Madame MOUSSIER et lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Madame Sylvie MOUSSIER remercie ses collègues pour la confiance témoignée par ce vote, et notamment Madame KREBS d'avoir accepté le poste de conseillère déléguée au fleurissement. Elle précise qu'elle reprend la suite et non pas la succession de Madame BOTT.

Madame Sylvie MOUSSIER ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- conformément à l'article L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas modifier l'ordre du tableau et donc de classer Mme MOUSSIER en position de 3^{ème} adjointe.
- d'allouer au nouvel adjoint l'indemnité telle qu'elle a été décidée par le Conseil Municipal en date du 15 mars 2008 qui s'élève à 22 % de l'indice brut 1015, majoré 820 de la Fonction Publique Territoriale avec application de la majoration de 15 % pour « chef lieu de canton »
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent.

3. Comptes administratifs 2009 : approbation

a) budget principal ville

L'ensemble des documents relatifs aux comptes administratifs 2009 des budgets suivants

- principal Ville
- campings Pierre de Coubertin et Trois Châteaux
- service public de distribution d'eau potable
- service public d'assainissement

ont fait l'objet d'un examen détaillé au cours des séances des commissions réunies et des finances en date du 11 et 18 mars 2010.

Tous les conseillers ont été destinataires des documents étudiés. Ces documents comportent des annotations explicatives

a) Ville

La balance du compte administratif se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES :

réalisées : 4 544 165, 20 €
restes à réaliser : 3 320 000,00 €

RECETTES :

réalisées : 4 905 358,11 €
restes à réaliser : 898 000,00 €

Section de fonctionnement :

DEPENSES :

réalisées : 4 934 926,06 €

RECETTES :

réalisées : 7 952 312,14 €

Le bilan chiffré fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 3 017 386,08€ et un besoin de financement pour les programmes d'investissement de 2 061 007,09 € restes à réaliser inclus.

Compte tenu de la nécessité de couvrir à l'aide de l'excédent de fonctionnement le besoin de crédits pour financer les investissements, l'excédent de clôture est de 956 378,99 €

En complément des observations contenues dans les documents transmis, et expliquant les évolutions et le contenu des divers articles du compte administratif, on retiendra que :

- les investissements programmés pour 2009 étaient de 8 Md'€ soit un montant supérieur aux dépenses de fonctionnement. L'action économique de la Ville se traduit donc prioritairement par un programme d'investissement élevé et soutenu. Les années 2007 et 2008 avaient déjà été deux années avec des programmes d'investissement très ambitieux (9.5Md'€ et 8,7 Md'€)
- **comment ces travaux ont-ils été financés ? :**
 - par de l'autofinancement à hauteur de 5.3 Md'€ soit 66 %
 - par un emprunt à hauteur de 16 %
 - par des subventions et le fonds de compensation de la TVA (18 %)
- **en matière d'investissement** la ville a dépensé en 2009, 510 € par habitant pour réaliser des travaux (moyenne nationale pour la même strate : 341 € valeur 2007)
- **le taux de réalisation des programmes d'investissement est de 85 %** compte tenu des crédits déjà budgétés pour des opérations à réaliser en plusieurs tranches avec un début de réalisation courant 2009. Exemple : le centre d'activités équestres
- **ces travaux concernent essentiellement les domaines suivants :**
 - culture – sport – loisirs et vie association => rucher école-centre d'activités équestres – piscine Carola- complexe sportif- bibliothèque- maison pour tous Jeanne d'Arc – hangar rue des Hirondelles
 - bâtiments : mairie, écoles, nouveaux locaux du club couture (ancienne perception), presbytère protestant, poste de police,
 - voirie et trottoirs, espaces verts et réseaux
- dans le même temps nous avons encaissé 467 € par habitant au titre des 4 taxes ; les taux sont inchangés depuis 1997.
- De manière générale les recettes de fonctionnement représentent 1335 € par habitant. Ce chiffre comparé à la dernière moyenne nationale connue (1102 €/ hab) est un indicateur de richesse de la collectivité.

- **Alors d'où viennent nos recettes de fonctionnement ? elles sont composées essentiellement**
 - a. Pour 467 € par hab des 4 taxes (455€ en 2008)
 - b. Pour 289 € par hab des contributions du casino (331€ en 2008)
 - c. Pour 238 € par hab des dotations de l'Etat (236 € en 2008)
 - d. Pour 115 € par hab de la zone d'activité du Muehlbach (116 € en 2008)

- **Les dépenses de fonctionnement** en faveur des **activités associatives, culturelles et sportives** ont représenté une somme 946 936 € hors valorisation des équipements mis à disposition gracieusement et des personnels des services techniques pour les montages et démontages des chapiteaux Ceci représente une somme de 180 € par habitant. En 2008 la valorisation des prestations en nature consenties aux associations avait été chiffrée à 167 310,98 € soit 32 € / hab. En 2009 le chiffre devrait être quasi équivalent. En conclusion le coût de la vie associative – culturelle et sportive pour la ville est chiffré à 212 € / hab.

En matière d'investissement, les programmes de travaux déjà engagés sont :

- la Haute Ville : dernière tranche
- le Centre d'activités équestres
- la réhabilitation de bâtiments communaux (Maison Altenholz, Presbytère,...)
- les travaux de voirie (sécurisation rte de Ste Marie aux Mines)
- les réserves foncières

Monsieur le Député-Maire, quitte la salle.

ELECTION DU PRESIDENT DE L ASSEMBLEE

Monsieur Bernard SCHWACH est candidat.

Le conseil Municipal procède au vote

Monsieur Bernard SCHWACH est élu, à l'unanimité, en qualité de président de séance.

Après examen du compte administratif et des résultats de l'exercice 2009 du budget de la ville,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- d'attester la régularité des comptes
- de donner quitus à Mr le Député-Maire
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent.

3. Comptes administratifs 2009 : approbation

b) campings

La balance du compte administratif se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES :

réalisées : 110 133,43€

restes à réaliser : 209 200,00 €

RECETTES :

réalisées : 197 732,80€

restes à réaliser : 23 200,00 €

Section de fonctionnement :

DEPENSES :

réalisées : 280 145,01 €

RECETTES :

réalisées : 495 322,94 €

L'année 2009 a marqué 10 années de gérance des époux Drescher . En effet arrivés début 2000, ils ont depuis œuvré à la bonne marche de ce camping dont la quasi-totalité des guides , reconnaît, par le biais de son classement, la qualité des installations et du service d'accueil des gérants.

Les clients quant à eux, la seule lecture du livre d'or qui est à leur disposition traduit l'impression qu'ils ont de notre site. Le pourcentage des « habitués » augmente constamment ; c'est là semble t-il l'expression incontestable de la satisfaction des clients.

En dix années les changements ont été multiples. Certains plus visibles que d'autres.

Au titre des transformations visibles :

- Aménagement d'un parking extérieur pour les clients qui attendent l'inscription
- Redécoupage des emplacements pour les agrandir (normes 4 étoiles)
- Nouvelle numérotation plus compréhensible
- Aménagement de 13 nouveaux emplacements autour du 2^{ème} bloc sanitaire
- Fermeture du 2^{ème} bloc sanitaire par des portes en bois hors saison
- Aménagement de 18 emplacements stabilisés pour camping-cars
- Refonte du réseau électrique avec augmentation de la puissance à 16 Ampères par prise et installation d'un réseau TV
- Distribution d'Internet par Wifi sur tout le camping

... et moins visibles :

- Chaque client reçoit un plan du camping avec des informations dans sa langue (F,D,DK,NL,GB)
- Création d'un nouveau dépliant
- Création d'une page Internet sur le site de PROCAMPAL
- Pour les demandes de groupes, proposition d'organiser leur séjour : itinéraires et contacts de prestataires (autocars, visites guidées, restaurants...).

En ce qui concerne les recettes, on s'arrêtera plus particulièrement sur les arrivées et les nuitées qui sont en hausse par rapport à 2008.

En 2009, 15880 arrivées représentant 62000 nuitées soit +5,5%.

Le poids des « quatre saisons » (Printemps, juillet, août, automne) était variable (surtout celui du printemps, très dépendant du temps) mais tend vers un équilibre entre elles au fil des années.

Qui sont les clients du camping ?

- *Les Allemands... sont les « vedettes » du printemps,
- *Les Danois... les incontournables du mois de juillet,
- *Les Français... sont majoritaires au mois d'août,
- *Et ce sont... les Allemands de nouveau qui clôturent la saison en automne.

Sur les saisons entières, une baisse significative de la clientèle française est observée depuis trois ans tandis que les Danois augmentent dans la même période. La fréquentation des Allemands reste variable selon les caprices de la météo.

Ainsi, si en 2000, les Français représentaient 30% de la clientèle et les Allemands et Danois 20% chacun, en 2009, les Danois sont en tête avec 25% suivis des Allemands avec 22% et les Français ne représentent que 20%. Les Néerlandais restent une clientèle stable à environ 15%.

Le pourcentage des camping-cars a légèrement augmenté en empiétant sur les parts des caravanes et tentes ; grâce aux emplacements stabilisés, ils ont pu être accueillis même en périodes pluvieuses.

La demande en électricité était croissante au fil des années, même parmi les tentes ; l'installation de bornes électriques dans leur zone était donc bien justifiée.

La comparaison avec les campings en Alsace :

Bien qu'il n'offre que 3% des emplacements sur la totalité des campings en Alsace, grâce à sa fréquentation exceptionnelle, le camping Pierre de Coubertin représente près de 7% des nuitées.

Le taux d'occupation moyen pour la période mai – septembre tourne autour de 60% au camping Pierre de Coubertin, moitié plus que pour la totalité des campings 4 étoiles en Alsace (env. 40%) !

Si les campings d'Alsace ne réalisent en moyenne que 35% de leur CA hors saison (juillet/août), pour Ribeauvillé ce chiffre est d'environ 50%.

78% des nuitées sur notre camping sont générés par des étrangers contre 57% en Alsace.

Ces campeurs étrangers ne restent que 2.4 nuits en Alsace mais 3.8 nuits à Ribeauvillé surtout grâce aux Danois qui affichent une durée de séjour moyenne de 5.7 nuits en 2009 !

Leurs séjours de plus en plus longs (de 4.6 nuits en 2000 à 5.7 en 2009) compensent la baisse chez les Français (de 5.4 nuits en 2000 à 4.0 en 2009). La moyenne de séjour de tous les campeurs reste donc stable autour de 4.0 nuits tandis que l'Alsace entière constate une baisse ces dernières années (de 3.6 nuits en 2003 à 3.0 en 2008).

Ce tour d'horizon montre l'importance du camping Pierre de Coubertin dans le paysage de l'hôtellerie de plein air en Alsace.

Pour en revenir aux comptes, notons que les restes à réalisés concernent les provisions financières nécessaires à la réalisation des travaux sur les réseaux secs (électricité principalement). A ce jour, la quasi-totalité des travaux prévus est réalisée. En ce qui concerne le camping des Trois Châteaux, son ouverture est limitée aux mois de juillet et d'août. L'impact financier de ce camping est négligeable sur l'ensemble du budget « campings ».

Monsieur SCHWACH Bernard relève l'investissement des époux DRESCHER et le travail remarquable qu'ils fournissent au sein du Camping Pierre de Coubertin.

Madame Sylvie MOUSSIÉ précise que c'est notamment grâce aux compétences linguistiques de Madame DRESCHER, qui parle couramment le danois, que le camping Pierre de Coubertin connaît un tel succès.

Madame Sylvie BERNT ajoute que Madame DRESCHER apprend actuellement l'espagnol. Madame BERNT insiste sur la difficulté de maintenir le niveau et la qualité d'accueil du Camping, les critères de notations des guides touristiques étant de plus en plus sévères.

Monsieur le Député-Maire, quitte la salle.

ELECTION DU PRESIDENT DE L ASSEMBLEE

Monsieur Bernard SCHWACH est candidat.

Le conseil Municipal procède au vote

Monsieur Bernard SCHWACH est élu, à l'unanimité, en qualité de président de séance.

Après examen du compte administratif et des résultats de l'exercice 2009 du budget des campings

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- d'attester la régularité des comptes
- de donner quitus à Mr le Député-Maire
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent.

3. Comptes administratifs 2009

c) service public de distribution d'eau potable

La balance du compte administratif se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES :

réalisées 110 257,06€

restes à réaliser : 330 700,00 €

RECETTES :

réalisées : 299 479,28€

restes à réaliser : 97 500,00 €

Section d'exploitation

DEPENSES : 662 873,72 €

RECETTES : 732 536,87 €

Le bilan fait apparaître un excédent de 25 685,37 € après couverture du besoin de financement des investissements.

Seul changement important : le budget du service de l'eau a enregistré une recette et une dépense nouvelles : en effet suite à un changement comptable, et pour éviter l'édition de deux factures distinctes aux usagers des services de l'eau et de l'assainissement, le budget de l'eau a enregistré pour la SECONDE fois en 2009, les recettes consécutives à la vente des m3 d'eau et à leur traitement; mais la recette liée au traitement a été reversée au budget de l'assainissement.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement réalisées en 2009, il s'agit principalement

De l'achat de compteurs

Du renouvellement du réseau d'eau rue de la Marne

Du renouvellement de branchements.

Les restes à réaliser correspondent principalement aux crédits nécessaires au paiement des travaux réalisés Place de l'Abbé Wetterlé ; aux travaux de protection des sources et aux travaux à réaliser sur la station de neutralisation.

En recettes d'investissement, un emprunt de 53 120,30 € a été réalisé pour financer les travaux 2009.

Monsieur le Député-Maire, quitte la salle.

ELECTION DU PRESIDENT DE L ASSEMBLEE

Monsieur Bernard SCHWACH est candidat.

Le conseil Municipal procède au vote

Monsieur Bernard SCHWACH est élu, à l'unanimité, en qualité de président de séance.

Après examen du compte administratif et des résultats de l'exercice 2009 du budget du service public de distribution d'eau potable

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- d'attester la régularité des comptes
- de donner quitus à Mr le Député-Maire
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent.

3. Comptes administratifs 2009 : approbation

d) service public d'assainissement

La balance du compte administratif se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES :

réalisées : 48 411,53 €

restes à réaliser : 262 100,00 €

RECETTES :

réalisées : 149 724,98 €

Section d'exploitation

DEPENSES : 352 579,58 €

RECETTES : 374 684,61 €

Le bilan fait apparaître

un excédent d'investissement de 142 482,68 € restés à réaliser inclus
et un excédent d'exploitation de 22 105,03 €.

En section d'exploitation, le poste principal de dépenses est celui du traitement et du transport des boues. Le coût de transport et de traitement de la tonne de boue était de 59,70 € HT. Autre poste important de cette section : les dépenses liées au fonctionnement de la station d'épuration. 32 460,64 € d'énergie et 12 781,70 € de frais de maintenance : il s'agit des frais de location d'une pompe pour suppléer une vis d'Archimède cassée. Cette année, aucune boue n'a été incinérée. En effet la teneur en Cu (cuivre) est restée en dessous des seuils de référence.

En matière de recettes il faut déplorer la forte baisse de la prime de « bon fonctionnement » versée par l'Agence de l'Eau. La nouvelle « politique » mise en œuvre par cette agence concentre les aides sur les programmes de mise aux normes de stations. Ainsi les « bons élèves » de l'épuration ne sont plus « récompensés » comme par le passé les crédits devant permettre de soutenir la mise aux normes des équipements obsolètes. Cette baisse conjuguée aux exigences nées des directives européennes qui sont de plus en plus sévères et qui imposent des contraintes aux installations, va contraindre la Ville de Ribeauvillé à augmenter, en 2010, la redevance assainissement pour face à ces nouvelles dispositions réglementaires.

Les travaux d'investissement ont été essentiellement consacrés

- * au remplacement de deux pompes à la station
- * à l'acquisition d'un nettoyeur haute pression
- * aux travaux de réseaux rue Henri Kugler
- * au remplacement de tampon d'assainissement

Monsieur le Député-Maire, quitte la salle.

ELECTION DU PRESIDENT DE L ASSEMBLEE
Monsieur Bernard SCHWACH est candidat.

Le conseil Municipal procède au vote
Monsieur Bernard SCHWACH est élu, à l'unanimité, en qualité de président de séance.

Après examen du compte administratif et des résultats de l'exercice 2009 du budget du service public d'assainissement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- d'attester la régularité des comptes
- de donner quitus à Mr le Député-Maire
- de constater pour la comptabilité principale les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

Monsieur le Député – Maire remercie ses collègues pour la confiance témoignée à l'occasion de ces votes

4.Comptes de gestion 2009 : adoption

a)Ville

Le compte de gestion 2009 a été transmis à Monsieur le Receveur.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009
- Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

décide à l'**UNANIMITE**

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009, par Monsieur BEYER Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

4. Comptes de gestion 2009 : adoption

b) Campings

Le compte de gestion 2009 a été transmis à Monsieur le Receveur.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009
- Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

décide à l'**UNANIMITE**

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009, par Monsieur BEYER Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent.

4.Comptes de gestion 2009 : adoption

c) Service public de distribution d'eau potable

Le compte de gestion 2009 a été transmis à Monsieur le Receveur.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009
- Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

décide à l'**UNANIMITE**

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009, par Monsieur BEYER Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

4. Comptes de gestion 2009 : adoption

d) Service public d'assainissement

Le compte de gestion 2009 a été transmis à Monsieur le Receveur.

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009
- Après s'être assuré que Monsieur le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier 2009 au 31 décembre 2009 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires des différents budgets
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

décide à l'**UNANIMITE**

- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par Monsieur BEYER Trésorier Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

5. Affectation de résultats 2009

a) Ville

Les résultats de l'exercice sont affectés par l'assemblée délibérante après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif de l'exercice

Considérant que le Compte administratif 2009 a fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 3 017 386.08 €
Un déficit d'investissement de 2 061 007.09 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2009 :

*inscription d'une somme de 2 061 007.09 € en section d'investissement du Budget Primitif 2010 « excédent de fonctionnement capitalisé », pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, article 1068

* inscription d'une somme de 956 378.99 € en section de fonctionnement, article 002 « résultat de fonctionnement reporté » du Budget Primitif 2010

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

5. Affectation de résultats 2009

b) Campings

Les résultats de l'exercice sont affectés par l'assemblée délibérante après constatations des résultats définitifs lors du vote du compte administratif de l'exercice

Considérant que le Compte administratif 2009 a fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de 215 117.93 €

Un déficit d'investissement de 98 400.63 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- d'affecter comme suit le résultat de l'exercice 2009 :

*inscription d'une somme de 98 400.63 € en section d'investissement du Budget Primitif 2010 « excédent de fonctionnement capitalisé », pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement, article 1068

* inscription d'une somme de 116 777.30 € en section de fonctionnement, article 002 « résultat de fonctionnement reporté » du Budget Primitif 2010

- d'autoriser le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

5. Affectation de résultats 2009

c) Service public de distribution d'eau potable

Les résultats définitifs de l'exercice sont les suivants :

Excédent d'exploitation de	69 663.15€
Excédent d'investissement de	189 222.22 €
Déficit des restes à réaliser de	233 200.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- d'affecter les résultats 2009 comme suit :
 - * inscription d'une somme 43 977.78 € section d'investissement, article 10682 « autres réserves » pour couvrir le besoin de financement dégagé par la section d'investissement.
 - * inscription d'une somme de 25 685.37€ en section d'exploitation article 002 « excédent antérieur reporté »
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

5. Affectation de résultats 2009

d) Service public d'assainissement

Les résultats définitifs de l'exercice sont les suivants :

Excédent d'exploitation de	22 105.03 €
Excédent d'investissement de	404 582.68 €
Déficit des restes à réaliser de	262 100.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- d'affecter les résultats 2009 comme suit :
 - * inscription d'une somme de 22 105.03 € en section d'exploitation article 002 « résultat de fonctionnement reporté » du Budget Primitif 2010
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

6. Fiscalité locale directe : fixation des taux d'imposition 2010

Dans le cadre de l'examen du Budget Primitif au travers notamment des orientations budgétaires, il a été prévu de ne pas augmenter les taux d'imposition, pour le présent exercice. Ces valeurs sont stables depuis 1997.

Un état détaillant les bases notifiées pour l'année 2010 a été transmis aux communes par les services fiscaux à l'exception des éléments relatifs à la taxe professionnelle dont les modalités sont modifiées en profondeur. Les montants notifiés de base sont les suivants

bases Taxe d'habitation	4 501 000 €
bases Foncier bâti	5 309 000 €
bases Foncier non bâti	286 700 €

Les variations de ces bases par rapport à 2009 sont dues :

* à une variation nominale c'est-à-dire à la réévaluation forfaitaire des valeurs locatives foncières.

Ainsi la réévaluation forfaitaire de base est de 1,012 pour le foncier industriel et le foncier bâti et pour le foncier non bâti

En ce qui concerne l'ancienne taxe professionnelle, en 2010 il appartient aux conseillers municipaux de déterminer et voter un taux relais affecté au calcul de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Selon le principe de maintien des taux définis lors des orientations budgétaires du 25/02/2010, il est proposé au Conseil Municipal de voter un taux relais de 13.11 % identique à celui voté depuis 1997 pour la taxe professionnelle.

La CFE sera ainsi calculée pour 2010 :

$$13.11 \% \times 2\,053\,283.00 \times 0.84 = 226\,116.00 \text{ €}$$

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- de maintenir les taux des 3 taxes (habitation, foncier bâti, foncier non bâti) à leur niveau 2009 à savoir :

taux d'habitation	10.41 %
foncier bâti	10.07 %
foncier non bâti	48.12 %

- de préciser que les produits attendus sont :

taxe d'habitation	468 554 €
foncier bâti	534 614 €
foncier non bâti	137 960 €

Soit un total de **1 141 130 €**

- de fixer le taux de la CFE à 13.11 %, identique à celui de la taxe professionnelle depuis 1997
- de préciser que le produit attendu de la CFE est de 226 116.00 €
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

7. Service public de distribution d'eau potable et public d'assainissement : tarifs 2010

Préalablement à l'examen des Budgets Primitifs des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement, il y a lieu d'adopter les nouveaux tarifs de ces deux services.

Lors de la présentation des orientations budgétaires en date du 25 février 2010, il a été évoqué le fait que les exigences nées des directives européennes sont de plus en plus sévères et imposent des contraintes aux installations qui génèrent des coûts supplémentaires.

De plus, les primes de bon fonctionnement de la station d'épuration versées par l'Agence de l'Eau diminuent fortement, l'agence ayant réduit les sommes allouées pour les réaffecter à des programmes de mise à niveau de stations. Une hausse de la redevance d'assainissement doit donc être envisagée pour financer les dépenses d'exploitation.

Compte tenu des sommes en jeu, il est proposé que la redevance assainissement passe de 0.551882 Euros à 0.658584 Euros soit une augmentation de 0.116 cents, représentant une hausse de 4.8 % sur le prix du m³ d'eau.

A noter que les tarifs « eau » n'augmentent pas

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- de procéder pour 2010 à une augmentation de la redevance de l'assainissement et donc de la fixer à 0.658584 € par m³ d'eau consommé. Un tableau détaillé est joint en annexe.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

8. Contribution du Budget Général au budget du service public d'assainissement au titre des eaux pluviales : création

La collecte et le traitement des eaux pluviales constituent une charge affectée normalement au budget communal.

Or, compte tenu de l'existence de réseaux unitaires dans la plus grande partie de la ville, les eaux pluviales ainsi collectées sont dirigées vers la station d'épuration ; de sorte que le budget du service de l'assainissement apporte bien involontairement son concours au traitement de ces eaux, en supportant une charge qui ne lui incombe pas.

Dans ces conditions la collectivité responsable doit alors verser une contribution au budget du service annexe, destinée à couvrir les dépenses supplémentaires que lui occasionne cet afflux de volumes à traiter.

Les modalités de fixation de cette contribution diffèrent selon que le réseau de collecte des eaux pluviales est de type unitaire ou de type séparatif.

Le circulaire interministérielle n° 78-545 du 12 décembre 1978 a déterminé une amplitude du niveau de participation établie selon le type de réseau, conformément au détail ci – dessous :

A. Type unitaire :

- 20 à 35 % des charges de fonctionnement
- 30 à 50 % des charges d'amortissement technique et des intérêts des emprunts

B. Type séparatif :

-10% des charges de fonctionnement, amortissement technique et intérêts des emprunts exclus.

La Ville disposant principalement d'un réseau unitaire, il est donc nécessaire de verser une contribution, au titre des eaux pluviales, du budget communal au budget du service de l'assainissement, géré en régie directe, qui pourrait être établie sur la base des pourcentages suivants :

- 20 % des charges de fonctionnement
- 30 % des charges d'amortissement technique et des intérêts des emprunts

Ce mode opératoire, s'il est validé par l'assemblée délibérante, pourrait ainsi prendre effet dès cette année 2010. La recette générée pour le service public d'assainissement est de 28 000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- d'instituer le principe d'une contribution assurée par le budget général au profit du budget du service public de l'assainissement, dans le cadre du traitement des eaux pluviales parasites reçues à la station d'épuration.
- d'approuver les pourcentages indiqués ci-dessus pour le calcul de cette contribution
- de préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget général 2010 de la ville à l'article 6581 de la section de fonctionnement et au budget du service public de l'assainissement à l'article 7063 de la section d'exploitation
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

9. Budgets Primitifs 2010 : adoption

a) ville

L'ensemble des documents relatifs aux propositions de budgets primitifs 2010 suivants,

- principal Ville
- campings
- service public de distribution d'eau potable
- service public d'assainissement

a fait l'objet d'un examen détaillé au cours des séances des commissions réunies en date du 11 mars 2010.

Tous les conseillers ont été destinataires des documents étudiés. Ces documents comportent, des annotations explicatives.

a) ville

La balance du budget primitif 2010 se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES - RECETTES équilibrées à : 6 583 000 ,00 €

Section de fonctionnement :

DEPENSES - RECETTES équilibrées à : 7 731 678,99 €

L'année 2010 verra l'aboutissement CONCRET de grands projets visant à l'amélioration **de la qualité de vie de nos concitoyens** et à la création et au soutien de **nouveaux pôles d'activités** :

Centre d'activités équestres => les travaux ont démarré

Unité de biométhanisation => dès septembre le chantier sera opérationnel

Reconversion de l'ancienne école des filles => le conseil municipal va s'engager très concrètement à acquérir les bâtiments

Nouvelle charte d'occupation du domaine public => elle sera approuvée et présentée à chaque intéressé

Pépinière d'entreprises => elle ouvrira ses portes en septembre

Chantier d'insertion => il accueille 6 et bientôt 7 personnes

Implantation d'une nouvelle activité économique de fabrication et de vente de chocolat => ouverture à l'automne

Création d'un hôtel et d'un centre de balnéothérapie => les trois grues présentes sur le chantier témoignent d'une activité intense.

A l'instar des années passées, la ville de Ribeauvillé inscrit son action dans une dynamique visant à favoriser un **tissu économique créateur d'emplois et d'activités diverses** tout en mettant en œuvre des actions en faveur de certaines catégories fragiles de la population : le chantier d'insertion – l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite – aide au CCAS – pass foncier – action de solidarité internationale dans le cadre d'un projet avec les Sœurs de la Congrégation de la Divine Providence – développement d'activités à destination des séniors - création d'un espace informatique dédié à l'apprentissage d'Internet et autres – fresque parking du Lutzelbach avec les jeunes en difficulté.

Il y a aussi les **coups de pouce** qui permettront à l'un ou l'autre projet d'aboutir plus facilement : hausse des frais d'écologie pour les élèves de l'école de musique intégrant l'harmonie Vogésia – projets du conseil municipal des enfants (gilets ; tri sélectif dans les cours d'école) – section escrime de Ribototem ...

Cette volonté politique se traduit tant par des dépenses courantes (de la section de fonctionnement) que par des dépenses d'investissement.

En **investissement**, on relèvera entre autres

- la fin des travaux ville haute, la suite des travaux d'aménagement de la route de Guémar
- la poursuite des travaux parkings : Hofferer et Hohle Gasse
- la réalisation d'une voie d'accès au centre d'activités équestres
- des travaux dans divers bâtiments communaux (écoles, ancien abattoir, presbytère catholique, salle de la tour des bouchers) des robinets thermostatiques seront installés à l'école Spaeth
- la poursuite de l'opération de rénovation des trottoirs et de l'éclairage public
- le centre d'activités équestres
- pour les installations sportives du stade Pierre de Coubertin : il est prévu la réalisation de l'arrosage automatique du terrain d'honneur et le remplacement de l'éclairage de la salle du gymnase
- la fin des travaux de la maison du Altenholtz et l'ouverture du rucher école
- le démarrage des travaux de réhabilitation de la mairie
- la mise en place d'une vidéo surveillance au hangar de la rue des Hirondelles
- des travaux de réfection des toitures de certains bâtiments : église ST Grégoire – temple protestant
- la rénovation de la chapelle Maria Raydt
- l'acquisition d'une remorque pour le Pfiff
- l'acquisition d'un chariot élévateur pour les services techniques
- le programme de travaux prévoit aussi la réalisation de plantations à proximité du hangar rue des hirondelles afin de créer un écran végétal et d'autre part sera poursuivie la réalisation de la trame verte dont les travaux ont démarré en 2009 sous la houlette de Gilles Oehler.

Et comme toujours

- il y aura des opérations de réfection de rues,
- des crédits seront affectés à la voirie rurale pour l'entretien et la réfection des chemins ruraux

Puis autre nouveauté : la volonté de la ville de mise en valeur des enseignes => pour favoriser cet aspect de notre patrimoine

La dette n'augmentera pas cette année. En effet, les recettes d'investissement prévues pour financer ces opérations, comportent un emprunt de 500 000 € « seulement ».

La fiscalité : toutes les prévisions ont été élaborées SANS augmentation des taux des 4 taxes qui restent à leur niveau 1997

Les dépenses de fonctionnement stagnent par rapport à 2008. Elles tiennent compte :

-d'une volonté de stabilité des effectifs ; une nouveauté avec l'arrivée d'un **garde champêtre avec son cheval** ; ils vont intégrer la police municipale dès le 1^{er} avril

-Par ailleurs, la qualité du **fleurissement** et l'entretien des **espaces verts** nouveaux (ZAC) restent une des priorités de ce budget.

-Comme en 2009, un budget « **événements culturels** » est proposé pour les animations tout au long de l'année ; un budget important est alloué à la bibliothèque pour le renouvellement du fonds de livres afin d'offrir aux lecteurs un plus grand choix ; à noter que de nombreuses activités se dérouleront tout au long de l'année à la bibliothèque dont la création d'un club de lecture ; enfin une semaine « Pinoteau » sera organisée fin novembre.

-L'enveloppe des **subventions** a été revalorisée pour tenir compte d'une aide plus conséquente au CCAS – du pass foncier – du projet de solidarité internationale – des aides aux réfections de maisons anciennes – des aides à la restauration des murs – du dispositif de soutien à l'opération de « confusion sexuelle » ; l'aide aux associations est maintenue voire renforcée pour soutenir au mieux leurs projets

-Les prévisions budgétaires tiennent également compte de la volonté de la ville d'encourager tous les foyers à **fleurir leur lieu de vie**. Pour la seconde année consécutive, une opération de distribution d'un bon pour « trois plantes de saison » aura lieu le samedi 24 avril 2010 de 9h à 17h00 place de l'Hôtel de Ville

-Et puis autre nouveauté : la volonté de la ville de mise **en valeur des enseignes** => pour favoriser cet aspect de notre patrimoine, la ville allouera une aide qui se traduira par la prise en charge financière de la potence en fer forgé réalisée par des artisans locaux. Une somme de 12 000 € est provisionnée pour cette opération.

L'autofinancement qui permet le financement sur fonds propres de programmes d'investissement est d'ores et déjà prévu à hauteur de 2.Md'€ ; il est susceptible d'évoluer en fonction des recettes effectivement perçues. En effet comme à l'accoutumée les prévisions de recettes ont été effectuées avec beaucoup de prudence compte tenu des aléas économiques du moment :

- vente de bois en raison de l'incertitude sur les cours du bois,
- la taxe sur les jeux vue la conjoncture économique difficile
- la recette attendue du Syndicat du Muehlbach

Monsieur le Député-Maire précise que la solidarité doit s'exercer pleinement à Ribeaupillé. La vie associative a un coût mais celui-ci est justifié par le lien social créé au sein des associations.

Il remercie également Monsieur OEHLER Gilles pour son investissement remarquable au sein de la Commission environnement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- d'approuver le budget « ville » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 7 731 678.99 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 6 583 000.00 €

- d'inscrire le montant de 300 078,99 € en section de fonctionnement et de 168 000,00 € en section d'investissement pour faire face le cas échéant à une dépense imprévue, à charge pour le Député-Maire d'en avertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

9. Budgets Primitifs 2010 : adoption

b) campings

La balance du budget primitif 2010 se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES et RECETTES : 295 299,00 €

Section de fonctionnement :

DEPENSES et RECETTES : 476 077,30 €

Les propositions de dépenses pour le budget de fonctionnement 2010 tiennent compte de l'évolution du prix de l'énergie et des salaires. Une somme de 28 877,30 € a été provisionnée en dépenses imprévues à titre de réserve. Enfin le reversement au budget principal est de 180 000 € soit 63 500 € de plus qu'en 2009.

Quant aux recettes elles sont principalement composées des droits de place.

La prudence est de mise dans l'élaboration des prévisions en raison des aléas de la météo.

En matière d'investissement, la charge d'amortissement de la dette est de 3 400 €. Les travaux programmés pour 2010 sont la suite logique de ceux engagés en 2008 et 2009 à savoir : la poursuite des travaux de renforcement du réseau électrique.

Cet exercice devrait enregistrer l'aide départementale pour les travaux de renforcement de notre réseau. Une somme de 23 200 € est attendue.

Le budget « campings » s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 476 077,30 € et en section d'investissement à 295 200,00 €

Monsieur le Député-Maire rappelle que l'activité du camping a des retombées économiques également pour les communes environnantes.

Monsieur SCHWACH Bernard souligne également l'absence de nuisance malgré le nombre important de visiteurs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- d'approuver le budget « campings » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :
 - Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 476 077,30 €
 - Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 295 200,00 €

- d'inscrire le montant de 28 877 .30 € en section de fonctionnement et de 2 600.00 € en section d'investissement pour faire face le cas échéant à une dépense imprévue, à charge pour le Député-Maire d'en avertir l'assemblée délibérante lors de la séance suivant l'utilisation des crédits
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

9. Budgets Primitifs 2010 : adoption

c) service public de distribution d'eau potable

Monsieur le Député-Maire quitte la salle

La balance du budget primitif 2010 se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES et RECETTES : 490 700,00 €

Section d'exploitation :

DEPENSES et RECETTES : 786 735,37 €

Ce budget a été construit avec un prix du m3 STABLE le prix de l'eau n'étant pas augmenté cette année.

Les prévisions de dépenses d'exploitation sont stables à l'exception des prestations pour tiers c'est-à-dire des branchements réalisés pour le compte notamment de la chocolaterie. Ces opérations sont neutres pour le budget les dépenses étant intégralement compensées par des recettes.

Les recettes ont été établies prudemment sur la base d'une vente de 290 000 m3

Les travaux d'investissement 2010 porteront sur

- Des travaux sur le réservoir Osterberg : échelles, réducteur de pression, renouvellement électromécanique et vannes
- Solde des travaux place de l'Abbé Wetterlé
- Des remplacements de branchements
- Des mises à niveau de bouches à clés
- Bouclage réseau rue des Hirondelles

Pour financer ces travaux, les recettes d'investissement prévoient :

Des fonds propres à hauteur de 189 222,22 €

Un emprunt nouveau de 30 000,00 €

Le budget « service public de distribution d'eau potable » s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à 786 735.37 € et en section d'investissement à 490 700.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide **par 25 voix pour**

- d'approuver le budget « service public de distribution d'eau potable » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :
 - Section d'exploitation : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 786 735.37€
 - Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 490 700.00 €
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

9. Budgets Primitifs 2010 : adoption

d) service public d'assainissement

La balance du budget primitif 2010 se présente comme suit :

Section d'investissement :

DEPENSES et RECETTES : 524 082,68 €

Section d'exploitation :

DEPENSES et RECETTES : 440 605,03 €

Comme annoncé dans le cadre de l'examen du compte administratif l'agence de l'Eau a mis en œuvre depuis l'an passé, une nouvelle politique de répartition des fonds publics. Les critères de calcul sont modifiés et la prime versée est en baisse importante ceci indépendamment des résultats de bon fonctionnement de la station.

Par ailleurs, la nouvelle contribution qui constitue une recette versée par la ville au service public d'assainissement représente une somme de 28 000€ pour 2010.

Pour les autres charges elles sont stables par rapport à l'an passé à l'exception du traitement des boues dont le coût passe de 59,70 € HT à 62,80€ HT la tonne.

En matière de dépenses d'investissement les programmes qui seront engagés sont estimés à 80 000€. Ils sont les suivants :

- Mise à niveau de regards Rte de Bergheim suite aux travaux de réfection de la couche de roulement effectués par le conseil général cette année
- Remplacement de tampons d'assainissement
- Remplacement du portail et de l'ordinateur de process de la station

Le budget « service public d'assainissement » s'équilibre en dépenses et en recettes d'exploitation à 440 605.03 € et en section d'investissement à 524 082.68 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide **par 25 voix pour**

- d'approuver le budget « service public d'assainissement » au niveau du chapitre, budget primitif dont l'équilibre se résume comme suit :
 - Section d'exploitation: dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 440 605.03 €
 - Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à hauteur de 524 082.68 €

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent.

10. Forêt communale : état des coupes et devis forestiers 2010 ; adoption

1. *L'état de prévisions des coupes* pour l'année 2010 porte sur un volume de :

- 5 741 m³ de grumes à façonner
- 4 041 m³ de bois sur pied

soit un total prévisionnel de 9 782 m³.

Les recettes brutes prévisionnelles établies par l'ONF sont de :

- 289 180 € pour les bois façonnés (50,40 €/m³)
- 40 670 € pour les bois sur pied (10,00 €/m³)

soit un total de **329 850 €**

Cependant, par mesure de prudence, comme l'année passée, il ne sera inscrit que la somme de 250 000 € au budget.

Les dépenses d'exploitation et de débardage sont chiffrées à :

- 112 580,00 € pour l'exploitation en régie (19,60€/m³)
- 2 400,00 € pour l'exploitation par entreprise (24€/stère)
- 66 960,00 € pour le débardage (11,65 €/m³)

soit un total de **181 940 €**

2. *Les travaux patrimoniaux* (repeuplement et routes) sont chiffrés à **52 050,00 € (hors maîtrise d'œuvre)**.

Ils comprennent notamment :

- 9 435,00 € pour les protections contre le gibier
- 20 231,00 € pour les dégagements et dépressages de plantations et régénérations naturelles
- 16 374,00 € pour l'entretien de chemins forestiers
- 1 000,00 € pour les travaux cynégétiques

La commission forêt qui s'est réunie le 17/2/2010 a examiné l'ensemble des documents fournis (Etat de prévisions de coupes et programmes de travaux pour l'exercice 2010) et a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide **par 25 voix pour**

- d'approuver l'état prévisionnel des coupes et devis forestiers pour l'exercice 2010

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

Monsieur le Député-Maire regagne la salle

11) Affaires foncières : acquisitions

a) Terrains aux lieudits Stangenweiher et Steinkreuzmatten

Dans le cadre de son développement économique et touristique, la Ville de Ribeauvillé a fait part de son souhait de se porter acquéreur des terrains cadastrés:

Lieudit	Section	N° de parcelle	Contenu (ares)	contenu/ année
Steinkreuzmatten	38	202	34.48	101.50 ares pour 2010
		203	34.86	
		204	32.16	
		205	41.98	155.52 ares pour 2011
		206	113.54	143.82 ares pour 2012
		207	13.96	
		208	57.10	
		221	72.76	

Après négociations avec les propriétaires, les transactions s'opéreront sur une durée de 3 ans selon les modalités suivantes:

Années	N° des parcelles	Prix de l'are (€uros)	Coût annuel (€uros)
2010	202	600	20 688 € + 40 212 € Soit un total de 60 900 €
2010	203 et 204	600	
2011	205 et 206	600	93 312 €
2012	207, 208 et 221	600	86 292 €

Compte tenu de leur implantation à proximité » immédiate de la ZAC actuelle et sachant que le développement de la commune se fera dans ce secteur,

Compte tenu de l'enjeu et du peu de terrains disponibles dans le secteur pour la réalisation d'aménagements touristiques,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- de se porter acquéreur des parcelles n° 203, 204 et 202 section 38 au lieudit Steinkreuzmatten, au prix de 600 euros l'are soit un prix total de **60 900 euros en 2010**, des parcelles n° 205 et 206 section 38 lieudit Steinkreuzmatten pour un montant total de **93 312 €uros en 2011**, et des parcelles n° 207, 208, 221 au lieudit Steinkreuzmatten pour un coût total de **86 292 €uros en 2012**.
- de charger Monsieur le Député-Maire ou son représentant de confier à Maître Pierre Yves THUET, la rédaction des actes notariés afférents à ces acquisitions.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à les signer
- de préciser que l'acte prévoira que le propriétaire actuel gardera l'exploitation de l'ensemble des parcelles n° 203, 204, 205, 206, 207,208 et 221 section 38 au lieudit Steinkreuzmatten
- de préciser que les frais de notaire sont à la charge de la Ville
- de préciser que les crédits nécessaires à cette acquisition sont inscrits à l'article 2111/86 « réserves foncières – terrains nu » de la section d'investissement des budgets primitifs 2010 , 2011 et 2012
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

11) Affaires foncières : acquisitions

b) Ancienne école des filles – parcelles section AH– parcelles n° 36 et 09

Lors des Commissions réunies et des finances du 5 novembre 2009 et du 11 mars 2010, le devenir de l'école des filles a été largement évoqué.

A ces occasions, il a été précisé que la congrégation des Sœurs de la Divine Providence, propriétaire des biens cadastrés section AH n° 36 et 09, souhaitait à terme céder ses biens. Ainsi est née l'idée de saisir l'opportunité d'acquérir des locaux situés en plein cœur du Centre Ville.

De nombreuses discussions ont été engagées et, aujourd'hui un compromis de vente est prêt à être signer. Il prévoit les points suivants :

- le montant du prix de vente est de 1 million d'euros
- La Ville achète ce patrimoine par un acte unique mais le paiement s'échelonne sur plusieurs années. Le terme définitif est de 10 ans.
- Le bâtiment A abritant encore des Sœurs, la Ville s'engage à les y maintenir le plus longtemps possible. Pendant toute la durée d'utilisation, le loyer est gratuit mais les charges locatives seront payées par les occupants.
- La Ville conserve une partie des bâtiments pour y implanter la Bibliothèque municipale (bâtiments C et D). Concernant le bâtiment B, il sera réhabilité par le biais d'un bail emphytéotique.
- En ce qui concerne le prix, il est obligatoirement indexé sur le coût de la construction. La ville a prévu que l'indexation ne pourra jouer d'une année sur l'autre qu'en cas de variation de l'indice supérieure à 8 %. A contrario la variation de l'indice inférieure à 8% n'entraînera aucune indexation.

Monsieur le Député-Maire précise que ces logements seront prioritairement destinés aux personnes âgées.

Madame LUX Sylviane soulève l'idée de la création d'appartements intergénérationnels.

Monsieur Le Député- Maire retient ce projet, et précise que le lien social entre les seniors et les populations jeunes doit être maintenu.

Monsieur HEYBERGER Denis fait remarquer que l'emplacement du bâtiment est un véritable atout pour les personnes âgées, qui pourront accéder facilement à tous les commerces et services de Ribeauvillé.

Madame HELLER Odile s'interroge sur les raisons qui poussent à privilégier l'attribution de ces logements aux seniors. Elle souhaite donc savoir si des services particuliers seront mis en place.

Monsieur le Député-Maire rappelle la nécessité de loger en priorité les personnes âgées. La création de services particuliers à la personne est envisageable, mais celle-ci se fera ultérieurement. Elle aura par ailleurs un coût.

Madame HELLER demande si un service de repas comme il en existait déjà dans la résidence du Lutzenbach, sera reconduit.

Monsieur le Député-Maire précise que certains restaurants à Ribeauvillé pratiquent des tarifs très attractifs pour les plats du jour des seniors. Par ailleurs, il se dit convaincu que les sorties au restaurant permettent de rencontrer de nouvelles personnes et de s'ouvrir au monde.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- d'acter le principe d'une acquisition des terrains cadastrés section AH n° 36 – 2 rue de l'Instituteur Ortlieb et n° 9, rue de la Halle aux Blés d'une contenance totale de 30.76 ares, en plein cœur de la ville.
- de décider l'acquisition des parcelles section AH n° 36 et n° 9 pour un montant de 1 million d'euros, payable en 10 annuités, la première étant 2010.
- d'acter les modalités du compromis de vente décrites ci-dessus et notamment les modalités d'indexation.
- de préciser que les crédits nécessaires à cette acquisition seront inscrits à l'article 2138/86 de la section d'investissement des budgets primitifs des 10 années concernées, la première étant 2010.
- de charger Monsieur le Député-Maire ou son représentant de confier à Maître Pierre Yves THUET, la rédaction du compromis de vente et de l'acte notarié afférent à cette acquisition.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à signer le compromis de vente et l'acte de vente
- de préciser que les frais de notaire sont à la charge de la Ville
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

12. Affaires financières

a) La Nef des fous : subvention

Une nouvelle association dénommée la « Nef des fous », présidée par Jean –Christophe FUCHS, vient de se créer.

Celle-ci souhaite organiser et participer à diverses manifestations culturelles, sportives et caritatives.

Elle compte déjà de nombreux membres, et d'ors et déjà a décidé de s'inscrire comme participante à la fête des ménétriers, en septembre 2010.

Plusieurs projets sont actuellement étudiés par l'association en vue de cette manifestation.

A l'instar de ce qui a été fait pour toute nouvelle association, et sur sa demande, il est proposé au Conseil Municipal de lui accorder une subvention de démarrage de 300 €uros

Monsieur SCHELL Alphonse demande si un membre du Conseil Municipal est actif dans l'association.

Madame STOQUERT Mauricette répond qu'aucun conseillers n'est membre de cette association .

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- de verser une subvention de 300 euros à l'association la « Nef des fous ».
- de prélever les crédits nécessaires sur l'article 6574 de la section de fonctionnement du budget 2010.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

12. Affaire Financière

b) Ecole René SPAETH – voyage à Paris : subvention

Mme CHAZALETTE Odile et M BERINGER Antoine, enseignants à l'école René SPAETH, souhaitent effectuer un voyage pédagogique à Paris au mois de mai, d'une durée de 3 jours pour visiter les principaux monuments de la capitale.

Pour la réalisation de ce projet, l'école SPAETH sollicite la participation financière de la Ville à hauteur de 200 euros.

La Ville a admis le principe de subvention annuelle de deux séjours en classe verte. Jusqu'à présent pour l'école René SPAETH, il s'agissait principalement de séjours de ce type.

Madame STOQUERT Mauricette rappelle la nécessité de soutenir financièrement les projets culturels au sein de l'école.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- s'agissant d'une école primaire, de verser une participation financière de 200 € pour le voyage à Paris des classes de Mme CHAZALETTE Odile et M BERINGER Antoine
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

13. Affaires de personnel

a) Etat des effectifs : mise à jour

*** Départ à la retraite**

Le policier affecté à la police rurale va faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1^{er} juillet 2010.

Pour procéder à son remplacement, la Ville a décidé d'intégrer dans l'équipe de la police municipale un nouvel agent qui détient le grade de garde champêtre chef.
Pour opérer ce recrutement, il est nécessaire de créer un poste ad-hoc.

Il y a donc lieu de transformer le poste de brigadier chef principal à temps complet en garde champêtre chef à temps complet (agent de police municipale).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- d'adopter le nouveau tableau des effectifs à compter du 1^{er} avril 2010 dans lequel le poste de brigadier chef principal à temps complet est transformé en un poste de garde champêtre chef à temps complet
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

***Avancement de grade**

Conformément aux dispositions de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et de ses décrets d'application, le tableau d'avancement de grade de la Ville de Ribeauvillé a été transmis pour avis à la commission administrative paritaire de catégorie C qui en a débattu lors de sa dernière séance du 3 février 2010.

Celle-ci a émis un avis favorable concernant notre proposition d'avancement de grade pour un agent à compter du 1^{er} août 2010.

Afin que l'agent puisse être promu, il y a donc lieu de transformer le poste de gardien de police municipale à temps complet en brigadier de police municipale à temps complet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- d'adopter le nouveau tableau des effectifs à compter du 1^{er} août 2010 dans lequel le poste de gardien de police municipale à temps complet est transformé en un poste de brigadier de police municipale à temps complet ;

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

13. Affaires de personnel

b. Indemnité d'Administration et de Technicité : création

Le policier affecté à la police rurale partira en retraite à partir du 1^{er} juillet 2010. A cette occasion, la Ville de Ribeauvillé souhaite saisir l'opportunité de mettre en place une brigade équestre au sein de la police municipale.

L'objectif est d'accentuer l'aspect rural de surveillance du ban et de veiller à la tranquillité publique en y associant le capital sympathie dont dispose le cheval auprès de la population.

Dans ces conditions, la ville a accepté la proposition d'un agent de la brigade verte du Haut-Rhin.

Après 20 années de pratique, l'agent prendra ses fonctions à la Ville de Ribeauvillé le 1^{er} avril 2010 en qualité de garde champêtre chef et sera accompagné de son cheval. Ce nouveau moyen permettra probablement de régler en douceur certains problèmes.

Le fait qu'il vienne avec son cheval va nécessiter la prise en charge des frais d'entretien de l'animal. La Ville de Ribeauvillé se basera sur le règlement mis en place par la brigade verte et propose d'allouer à l'agent une indemnité d'administration et de technicité (I.A.T).

Cette indemnité sera versée mensuellement et englobe les frais de pension, d'entretien, soins généraux et vétérinaires, selleries, ferrures ainsi qu'amortissement et mortalité.

Dans ces conditions, il a lieu de délibérer :

- sur la création d'une indemnité d'administration et de technicité.

Celle-ci se calcule de la manière suivante : un forfait multiplié par un coefficient égal au maximum à 8.

- sur la proposition de fixer le coefficient multiplicateur à la valeur maximum de 1.20. Le montant de l'indemnité mensuelle de l'agent est défini par le Député-Maire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- de créer une indemnité d'administration et de technicité,
- de fixer le coefficient à 1.20 maximum,
- de charger le Député-Maire ou son représentant de déterminer le montant de l'indemnité d'administration et de technicité dans l'enveloppe disponible,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

14. Fourrière automobile et centre d'activités équestres : choix du mode de gestion

Deux projets sont actuellement en cours :

- la recherche d'une solution administrative pour régler les problèmes d'évacuation des véhicules encombrant illégalement le domaine public et pour lesquels un placement en fourrière est nécessaire
- la construction d'un centre d'activités équestres qu'il conviendra d'exploiter.

Afin d'assurer ces deux services la ville peut faire les choix suivants :

*Réaliser les infrastructures nécessaires et les gérer **en régie directe** c'est-à-dire exploiter le service avec son personnel et financer toutes les dépenses. En contrepartie elle encaisse le coût des prestations facturées aux usagers.

Cette solution fait peser sur la collectivité la charge des investissements de départ et les risques inhérents à la gestion d'activités de type commercial qui ne sont pas a priori des missions traditionnelles.

*Réaliser les infrastructures nécessaires et en confier la gérance à un tiers nommé gérant. La collectivité lui verse une rémunération forfaitaire sans intéressement au résultat.

La collectivité dans ce cas est seule décideur assume toutes les conséquences financières de cette gestion.

*Confier la gestion à un tiers via un contrat spécifique de « délégation de service public ».

Une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé , dont la rémunération est substantiellement liée aux résultat de l'exploitation du service. Le délégataire peut être chargé de construire des ouvrages ou d'acquérir des biens nécessaires au service.

Dans ce contexte,

-soit la collectivité réalise les infrastructures et le fermier assure la gestion du service (c'est le principe de l'affermage)
-soit elle les fait réaliser par le concessionnaire (c'est le régime de la concession).

Dans le régime de la délégation, le service est entièrement exploité par un tiers (dénommé délégataire) sans intervention de la ville (qui est le délégant) si ce n'est qu'à titre de contrôle de l'exécution de la prestation de service public selon les critères définis par le cahier de charges. Ainsi l'exploitation reste l'affaire et la responsabilité du seul délégataire.

En ce qui concerne la **fourrière automobile** :

* La logique voudrait que la ville utilise les infrastructures déjà existantes et agréées par les services compétents. En effet, certaines sociétés sont déjà équipées et agréées pour l'exercice de ce service public. De plus les contraintes liées au fonctionnement même du service sont importantes : équipement de remorquage, gardiennage 24h sur 24 et 7jours sur 7, restitution des véhicules 7jours sur 7, gestion des véhicules non retirés par les propriétaires.

De fait, l'exploitation par un partenaire privé au travers d'une DSP semble constituer la solution adaptée.

En ce qui concerne le **centre d'activités équestres** :

La Ville construit actuellement les infrastructures. S'agissant d'un équipement destiné à

- favoriser la démocratisation du sport équestre et de toutes ses composantes,
- mettre en œuvre une politique sociale en faveur des jeunes et des personnes handicapées
- la découverte du cheval par les enfants des écoles
- Création d'animations et d'activités nouvelles complémentaires à celles déjà existantes à Ribeuville
- favoriser l'attractivité économique et touristique de la Cité des Ménétriers

la notion d'intérêt général a guidé et motivé les investissements financiers réalisés.

Cependant ce centre doit être géré par des professionnels du monde du cheval et des sports équestres et bénéficier ainsi de l'expertise et des compétences techniques d'un prestataire spécialisé dans le domaine équestre. Dans ces conditions, la ville choisit de le confier à un tiers expérimenté afin d'atteindre les objectifs fixés à savoir

- Démocratiser le sport équestre
- Mise en œuvre d'une politique sociale en faveur de publics défavorisés
- Découverte du cheval par les enfants des écoles
- La création d'animations et d'activités nouvelles complémentaires à celles déjà existantes Ribeuville
- Favoriser l'attractivité économique et touristique de la Cité des Ménétriers

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- d'approuver le principe de l'exploitation de la fourrière automobile dans le cadre d'une délégation de service public
- d'approuver le principe de l'exploitation du centre d'activités équestres dans le cadre d'une délégation de service public
- d'autoriser le Député- Maire ou son représentant à engager les procédures de délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile et pour la gestion du centre d'activités équestres
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

15) Délégation de service public (DSP)- marchés à procédure adaptée (MAPA)

a) DSP : création de la commission d'ouverture des plis

Depuis la loi du 29 janvier 1993, la procédure de délégation de service public est strictement réglementée.

De manière très schématique la procédure se déroule en deux temps : tout d'abord il faut sélectionner des candidats et ensuite il faut sélectionner une offre faite par l'un des candidats sélectionnés.

Les différentes phases de la procédure sont les suivantes :

- 1) Rédaction d'un cahier de charges définissant les caractéristiques quantitatives et qualitatives des prestations ainsi que les conditions de tarification du service rendu à l'utilisateur.
- 2) Lancement d'un appel à candidatures en vue de permettre la candidature de plusieurs concurrents.
- 3) Constitution de la commission d'ouverture des plis. Pour les communes de 3500 habitants et plus, la commission est composée du Maire, de 5 membres du conseil municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et des suppléants.

Cette commission a pour mission

- De dresser la liste des candidats admis à présenter une offre (1^{ère} phase)
 - D'émettre un avis (facultatif) sur les propositions des candidats admis à présenter une offre.
 - D'établir un rapport destiné à l'assemblée délibérante, qui analyse les propositions faites (2^{ème} phase)
- 4) Une fois la liste des candidats admis à présenter une offre établie, la collectivité leur adresse un dossier de consultation contenant le cahier de charges.

5) Le Maire engage librement toute discussion avec un ou des candidats ayant présenté une offre

6) Enfin le Conseil Municipal choisit le délégataire.

Actuellement nous en sommes à la phase une et trois. En ce qui concerne le cahier de charges il est en cours de rédaction. En ce qui concerne la commission il y a lieu de la former. Les membres sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Composition :

Le Député Maire et un suppléant spécifique
5 membres du conseil municipal en qualité de titulaires
5 autres membres en qualité de suppléants

Proposition

Jean Louis CHRIST : président

Titulaires : Bernard SCHWACH
Louis ERBLAND
Mauricette STOQUERT
Louis GRIMBICHLER
Sylvie MOUSSIER

Suppléants : HEYBERGER Denis de Jean Louis CHRIST
SCHWACH Elisabeth
WIECZERZAK Georges
HASSE Pierre
EHLACHER Richard
WEISSBART Christine

Selon le sujet traité par la commission, Monsieur le Député-Maire pourra être assisté, à titre consultatif, par des personnes compétentes dans le domaine concerné.

Par exemple : pour le Centre d'activités équestres, le Député- Maire pourra faire appel à un membre du comité régional d'équitation d'Alsace, et à un membre de l'association des étriers (à l'exception d'un membre du comité).

Il est donc procédé à l'élection des membres de la commission d'ouverture des plis

1. Monsieur le Député-Maire énonce la liste des candidats
2. Vote à bulletins secrets

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
Bulletins à déduire : 00
Suffrages exprimés: 26
Majorité absolue : 14

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- de créer la commission d'ouverture des plis, dont les membres désignés ci-dessus ont été élus à la majorité absolue
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

15) Délégation de service public (DSP)- marchés à procédure adaptée (MAPA)

b) MAPA : Commission d'examen des offres

La délibération du Conseil Municipal du 15 mars 2008 autorise Monsieur le Député-Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords- cadres, d'un certain montant.

Pour les marchés à procédure adaptée, d'un montant estimé inférieur à **193 000 € HT** pour les fournitures et services et à **4 845 000 € HT** pour les travaux, le Député-Maire peut se faire assister par une Commission .

Il s'agit d'une commission d'examen des offres (CEO) qui a une mission d'information et d'assistance. Ainsi, elle

- examine les [candidatures](#) et les [offres](#),
- examine les [offres économiquement les plus avantageuses](#)
- émet [un avis sur les offres](#)

Elle est convoquée selon la même procédure que la Commission d'appel d'offres.

Les membres de la commission sont désignés via une élection par le Conseil Municipal.

Elle est composée

de Monsieur le Maire, membre de droit, 1 suppléant du Maire
Membre de droit
de 5 membres titulaires
et de 5 membres suppléants élus au scrutin proportionnel au plus fort reste.

Sont candidats

* **Titulaires :**

- CHRIST Jean-Louis
- MULLER Gilbert
- ERBLAND Louis
- GRIMBICHLER Louis
- SCHWACH Elisabeth
- HASSE Pierre

Titulaire remplaçant de Monsieur CHRIST : HEYBERGER Denis

* **Suppléants :**

- BERNABEL Catherine
- MOUSSIER Sylvie
- BALTENWECK Yves
- CHAPOTION Agathe
- MERTZ Francine

Monsieur le Député-Maire énonce les candidats
Vote à bulletins secrets
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26
Bulletins à déduire : 00
Suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 14

Les candidats de la commission d'examen des offres désignés ci – dessus sont élus à la majorité absolue

16. Charte d'occupation et d'utilisation du domaine public : adoption

L'espace public est un espace partagé par de nombreux usagers. Dans la vieille ville les piétons, les personnes à mobilité réduite, les poussettes, les cyclistes et les voitures doivent cohabiter dans un espace relativement réduit.

La sécurité des usagers doit rester un axe prioritaire. L'utilisation du domaine public par les commerçants ne peut donc être accordée que si n'elle n'apporte aucune gêne à la circulation et qu'elle soit sans danger pour les usagers.

La loi du 11 février 2005 instaure l'accessibilité de la voirie aux personnes à mobilité réduite. Cette accessibilité suppose de prendre en compte l'intégralité de la chaîne de déplacements dans la Cité.

La Ville de Ribeauvillé dispose d'un patrimoine historique riche qui est l'élément majeur de l'attractivité de la commune et l'un des ressorts de l'économie locale.

La Ville de Ribeauvillé doit donc veiller à la préservation et à la valorisation de ce bien commun.

Afin de permettre à tous les usagers l'utilisation du domaine public, aux commerces de pratiquer leurs activités, et dans un souci de maintenir une activité commerciale diversifiée dans la Grand Rue, il est nécessaire de mettre en place une charte d'occupation et d'utilisation de l'espace public.

La Charte qui est proposée doit résoudre cette triple contrainte, qui est celle de la sécurité des usagers, du respect de l'environnement architectural et du maintien d'un excellent niveau des services en matière d'offre commerciale.

Cette charte a pour objet de définir les dispositions administratives et techniques relatives aux autorisations d'occuper le domaine public pour les besoins d'activités commerciales permanentes ou temporaires.

Sont concernées par cette Charte les dispositions portant sur :

- La délimitation et l'utilisation des terrasses
- Le mobilier des terrasses
- Les éléments fixés à la façade
- Les éléments destinés à indiquer la proximité d'un commerce
- L'occupation du domaine public pour les commerces (étalages, présentoirs ...)
- Le respect des autres usagers de l'espace public

Le document distribué en commission réunie et des finances du 18 mars 2010 et joint à la note de synthèse, constitue le projet de la charte d'occupation et d'utilisation de l'espace public de la ville de Ribeauvillé.

Dès lors qu'il sera approuvé par le Conseil Municipal, ce projet sera expliqué individuellement à chaque intéressé.

Monsieur MATHIS Bernard souhaite connaître la date à laquelle la charte sera applicable. **Monsieur SCHWACH Bernard** précise que la charte prendra effet dès le 1^{er} avril.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,
décide à l'**UNANIMITE**

- d'approuver l'instauration d'une Charte d'occupation et d'utilisation de l'espace public de la ville de Ribeauvillé
- d'approuver le contenu de cette charte
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte, décision et document y afférent

17. Divers

Monsieur SCHWACH Bernard évoque la restauration du tableau du Prince Maximilien. Il précise que le tableau sera accroché dans la salle du Conseil.

Monsieur le Député-Maire ajoute que la restauration a été faite par Monsieur Vonesch.

Monsieur WIECZERZAK Georges demande où se trouvait le tableau avant d'être en mairie.

Monsieur le Député-Maire répond que le tableau du Prince Maximilien était entreposé à la sous – préfecture de Ribeauvillé, qui prête le tableau à la ville. **Monsieur le Député-Maire** relève une intrigue dans le tableau. En effet, le bras gauche n'étant pas proportionnel au reste du corps, il suppose qu'il a été rajouté pour dissimuler quelque chose. Il propose donc d'examiner cette partie du tableau au scanner.

Madame BERNABEL Cathy pense que cet ajout est dû à une restauration d'après guerre.

Monsieur SCHWACH Bernard émet un avis réservé sur cette hypothèse.

Fin de séance

PJ

1. Service public de distribution d'eau potable et public d'assainissement tarifs : 2010
2. Projet de Charte d'occupation et d'utilisation de l'espace public de la Ville de Ribeauvillé